

**Extrait du registre des délibérations  
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du mardi 27 juin 2023

**N° VA\_DEL2023\_98**

**Objet : Affectation des crédits destinés aux associations œuvrant en faveur des personnes en difficulté au titre de l'année 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 27 juin à 18h45, le conseil de municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Gérard CAUDRON, maire, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Étaient présents tous les membres en exercice à l'exception de Lahanissa MADI, ayant donné pouvoir à Stéphanie LEBLANC, Patrice CARLIER, ayant donné pouvoir à Dominique FURNE, Alizée NOLF, ayant donné pouvoir à Sébastien COSTEUR, Innocent ZONGO, ayant donné pouvoir à Violette SALANON, Dominique GUERIN étant absent, Saliha KHATIR étant excusée.

La Ville s'est engagée dans le cadre de sa politique à soutenir les actions visant à répondre aux besoins exprimés sur la commune en matière :

- d'aides aux familles rencontrant des difficultés sociales ou financières,
- d'aides d'urgence ou pour les besoins de la vie courante,
- d'accompagnement pour l'ouverture des droits à différentes prestations sociales

Un crédit de 15 400 € a été inscrit au budget primitif 2023 représentant une enveloppe globale à répartir sous forme de subventions pour des associations œuvrant dans le domaine de l'action sociale.

Après instruction des demandes déposées par les associations, les affectations ci-après sont proposées à l'assemblée délibérante pour un montant total de 15 400 € :

- |  |           |
|--|-----------|
| - Secours populaire français - Comité local de Villeneuve d'Ascq | 8 000 € ; |
| - Restaurants du cœur – Région lilloise                          | 7 100 € ; |
| - AC Métropole Lilloise  | 300 €.    |

**Après avis de la Commission n°3 Solidarité, sécurité, vie quotidienne, vie associative, état civil, cimetières, participation citoyenne, action sociale du mardi 6 juin 2023, Il est proposé aux membres du conseil d'autoriser le versement de la subvention aux associations citées dans le tableau annexé pour un montant total de 15 400 €.**

**Imputation comptable : 65748 32521**

**Politique publique (domaine-action-activité) : 06.1.1 Action sociale et moyens généraux**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition.**

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Gérard CAUDRON

Extrait de la présente délibération a été affiché le jeudi 29 juin 2023 à la porte de la mairie, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900930018-20230627-196228A-DE-1-1

Date AR Préfecture : jeudi 29 juin 2023